

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES ET LE HARCÈLEMENT SEXUEL ET SEXISTE

Les violences sexistes et sexuelles en espace festif sont des agressions physiques, verbales, psychologiques qui portent atteinte à la dignité et l'autonomie de celles et ceux qui les subissent. Le sexisme est une « idéologie qui repose sur le postulat de l'infériorité des femmes par rapport aux hommes », et par extension de tout ce qui est associé au féminin.

Les violences sexuelles et sexistes se manifestent par :

- . Harcèlement sexuel : le harcèlement sexuel est le fait d'imposer à une personne, de façon répétée, des propos ou comportements à connotation sexuelle ou sexiste qui, soit portent atteinte à sa dignité en raison de leur caractère dégradant ou humiliant, soit créent à son encontre une situation intimidante, hostile ou offensante.
- . Agression sexuelle : constitue une agression sexuelle toute atteinte sexuelle commise avec violence, contrainte, menace ou surprise
- . Viol : tout acte de pénétration sexuelle, de quelque nature qu'il soit, ou tout acte bucco-génital commis sur la personne d'autrui ou sur la personne de l'auteur par violence, contrainte, menace ou surprise est un viol.
- . Injures sexistes : la loi sanctionne les injures publiques et non-publiques, avec des circonstances aggravantes et un allongement du délai de prescription si ces injures sont proférées « envers une personne ou un groupe de personnes à raison de leur sexe, de leur orientation sexuelle ou identité de genre ».
- . **Discriminations** : toute distinction opérée entre les personnes physiques en raison de leur sexe, de leur situation de famille, de leur apparence physique, de leur patronyme, de leurs caractéristiques génétiques, de leurs mœurs, de leur orientation ou identité sexuelle,

La loi interdit et sanctionne les violences sexuelles et sexistes lorsqu'il s'exprime sous forme :

- de propos injurieux ;
- de comportements discriminatoires
- de violences physiques.

Le FERIIR lutte contre les violences sexuelles et sexites :

- . Sensibilisation : sensibiliser le public au VHSS et tenter d'éliminer les stéréotypes et de changer les attitudes discriminatoires.
- . Formation : les bénévoles sont sensibilisés sur cette notion afin de pouvoir repérer les attitudes discriminatoires ou violentes et intervenir si besoin
- . Accompagnement des victimes : une prise en charge des victimes de VHSS sera mise en place
- . Dénonciation des actes de discrimination : Il est crucial de signaler les actes de violence et de les condamner. Cela peut inciter les auteurs à changer leur comportement et rappeler à la société que les VHSS ne sont pas tolérées.

Vous êtes victime ou témoin de violence pendant le festival FERIIR :

- Pendant le festival : présentez vous à nos bénévoles qui sont munis d'un badge FERIIR, ou à un agent de sécurité, ils vous orienteront et vous mettront en sécurité
- Après le festival : Contactez-nous à l'adresse suivante et nous vous accompagnerons au mieux : feriir@lir.re

